

Le mag

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VALLESPİR

MARS 2016

VOUS HABITEZ DANS UN



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dossier : Page 8



ALAIN TORRENT
*Président de la Communauté
de Communes du Vallespir*

Edito

Les Communautés de communes sont encore des collectivités méconnues du grand public alors même que les lois d'organisation et d'aménagement du territoire leur confient de plus en plus de compétences.

Ainsi d'ici la fin du mandat actuel, des transferts importants de compétences vont devoir être réalisés : renforcement et intégralité de la compétence obligatoire de développement économique, promotion du tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau et assainissement.

A ces transferts obligatoires viendront se rajouter des transferts facultatifs déjà décidés telle la compétence Jeunesse dès 2017. Au delà de ses compétences, la Communauté doit faire siens les problèmes et les projets de l'ensemble des communes qui la constituent.

Ainsi les liens fonctionnels et politiques entre la Communauté et ses communes membres seront l'essentiel de la réussite du projet de territoire.

De ce point de vue, je ne peux que me féliciter, et les habitants de notre communauté avec moi, de la qualité des relations qui dominent nos échanges et du travail réalisé au seul bénéfice de l'ensemble du territoire communautaire. C'est une vraie solidarité et une vraie complémentarité entre les maires, les conseillers, qu'ils soient communautaires et municipaux ainsi que les services, qui existent et qui permettent d'avancer.

Ce bulletin annuel témoigne des actions menées en 2015 et de celles prévues en 2016. Ces informations sur ces réalisations et projets communautaires vous feront mieux connaître cette structure chargée du développement et de l'aménagement de notre territoire.

Avec ses 10 communes et près de 21 000 habitants, avec près de 50 agents répartis dans différents services, la Communauté de communes du Vallespir représente un territoire fort de son identité, de son caractère, de sa volonté et de ses ambitions.

Il est essentiel que chaque habitant prenne conscience que la Communauté de communes est une partie prenante importante de la vie quotidienne de ce territoire. Avec tous les élus, avec vous surtout, nous continuerons à le défendre et à le développer.

Alain TORRENT
Président



03 *CONSEIL
COMMUNAUTAIRE*



04 *FINANCES*



05 *FONDS DE
CONCOURS*



06 *ENFANCE*



07 *HABITAT*



08 *PLEINE NATURE*



10 *DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE*



12 *TRAVAUX*



16 *DÉCHETS*



20 *INFOS PRATIQUES*

Composition du Conseil communautaire issu du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, des nouvelles élections municipales de Céret en juillet 2015 et des élections complémentaires de Le Perthus en novembre 2015.

Le Conseil Communautaire se compose de 35 membres titulaires, tous conseillers municipaux.

Président : M. TORRENT Alain, Maire de Céret

1^{ère} Vice-Présidente : Mme VILLARD Nicole, Maire de Le Boulou , Présidente de la Commission Développement économique

2^{ème} Vice-Président : M. BORDANEIL André, Maire de Maureillas Las Illas, Président de la Commission Aménagement de l'espace, Agriculture et Forêt

3^{ème} Vice-Président : M. GARRABE Robert, Maire de St Jean Pla de Corts , Président de la Commission Gestion et valorisation des déchets

4^{ème} Vice-Président : M. DUNYACH Jean-François, Maire de Reynes, Président de la commission Habitat et Cohésion sociale

5^{ème} Vice-Présidente : Mme RUART LUCQUIN Marie-Hélène, Maire de Le Perthus, Présidente de la Commission Enfance Jeunesse

6^{ème} Vice-Président : M. PUIGNAU Alexandre, Maire de Les Cluses, Président de la Commission Urbanisme et aménagement du territoire

7^{ème} Vice-Président : M. ARNAUDIES Jacques, Maire de Vivès, Président de la Commission Filière Liège et Suberaie

8^{ème} Vice-Président : M. RAYMOND Alain, Maire de Taillet, Président de la Commission Voirie Travaux

9^{ème} Vice-Président : M. DE BESOMBES-SINGLA Marc, Maire de l'Albère, Président de la Commission Tourisme Vert



> L'Albère :

TIXIER Monique (suppléante)

> Le Boulou :

BOUSQUET Jean-Christophe ; BRUNEAU Christiane ; CASALS Philippe ; COMES François ; FRANCES Patrick ; LAFUENTE Armand ; MARSÀ Muriel ; MONIER Véronique

> Céret :

ALBITRE Jean-Louis ; BARANOFF Brigitte ; BIZERN Jacques ; BRULE François ; DELONCLE Francis ; FERRER Brigitte ; PUIGMAL Patrick ; QUER Martine ; SASERAS Jean ; CALVET-TORRENT Annie ; TORRENT Michèle

> Les Cluses :

BOFFY François (suppléant)

> Maureillas Las Illas :

LAPORTE Martine ; RAYMOND-RIBAS Mélodie ;

SAUPIQUE Jean-Jacques

> Le Perthus :

BURTARD Stéphane (suppléant)

> Reynes :

BILLES-BOUF Hélène

> St Jean Pla de Corts :

CASADEVALL Patrick ; LAPORTE Gisèle

> Taillet :

BARCELO Guy (suppléant)

> Vives :

DALOU Pierre (suppléant)



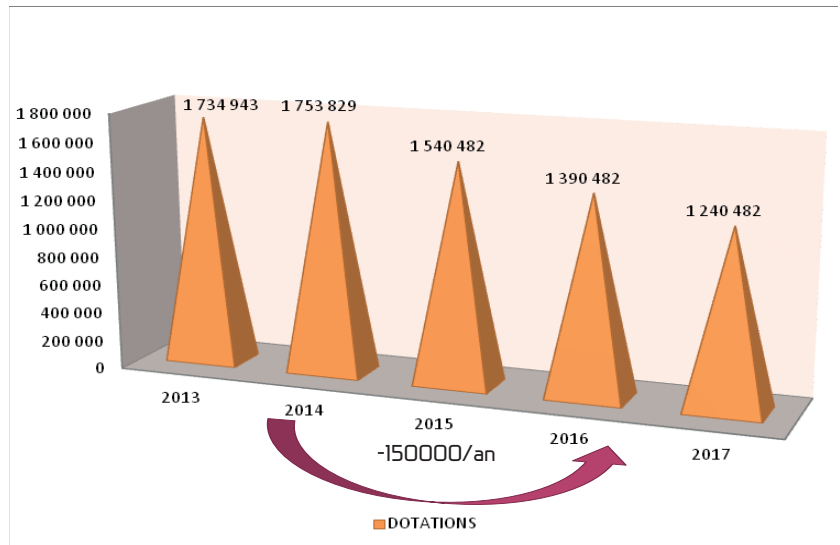
Malgré les contraintes budgétaires

Le parlement a adopté fin 2015 les lois de finances, rectificative (LFR) pour 2015 et initiale (LFI) pour 2016 dans lesquelles figurent plusieurs dispositions qui intéressent directement les collectivités territoriales et notamment la poursuite de la baisse des dotations de l'État.

La diminution des concours financiers de l'État s'inscrit dans le cadre d'un plan d'économie de 50Mds€ sur les dépenses publiques qui se répartit entre l'État et les différents niveaux de collectivités (Régions, Départements et bloc communal : Communes et communautés).

La baisse qui a débuté en 2014 sera lissée sur 3 ans : 2015 / 2017

En 2017, la communauté de communes connaîtra ainsi une baisse de dotation de plus de 500 000 € par rapport à sa dotation de 2013



Tous les efforts de gestion sont faits pour maîtriser les dépenses, alors même que la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) prévoit des transferts de compétences accrues d'ici 2020.

La Communauté maintient ses investissements pour soutenir l'économie locale

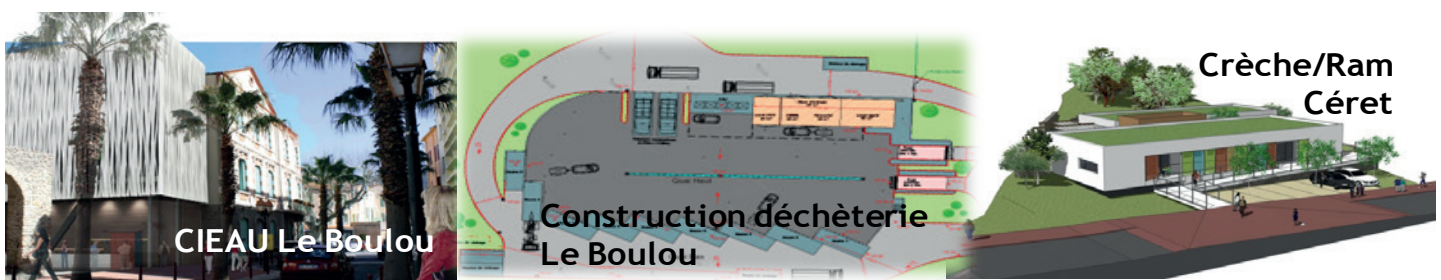
Malgré ces contraintes budgétaires, la Communauté souhaite poursuivre son plan pluriannuel d'investissements comme elle l'a fait lors du mandat précédent. Ainsi ce sont plus de 18 millions d'euros TTC qui ont été investis entre 2008 et 2014.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL TTC
728 392 €	1 049 774 €	1 344 373 €	2 456 102 €	3 494 441 €	5 371 648 €	3 716 456 €	18 161 186 €



Pour le mandat actuel, les élus communautaires envisagent de maintenir cet effort à la même hauteur de 18 millions d'euros TTC afin de soutenir l'économie locale et donc l'emploi.

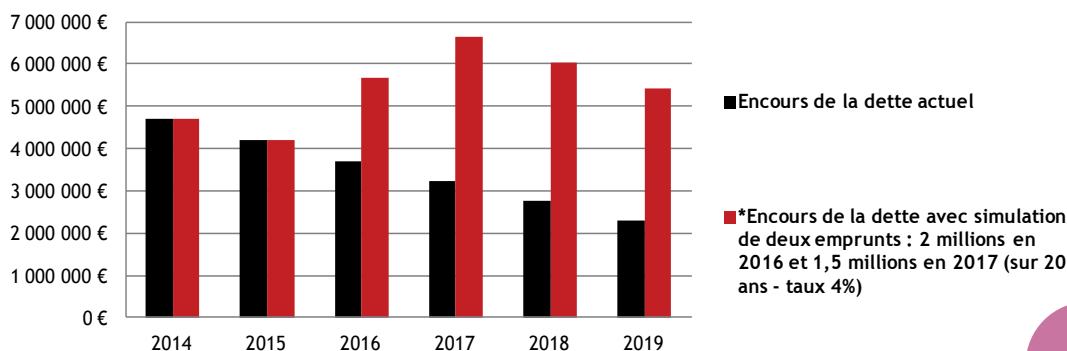
2015	2016	2017	2018	2019	TOTAUX TTC
2 863 037 €	8 641 722 €	4 049 279 €	2 288 985 €	1 262 456 €	19 105 480 €



Ces investissements obligeront bien évidemment la communauté à rechercher des ressources, et notamment le recours à l'emprunt.

La dette actuelle reste inférieure aux moyennes des communautés de notre strate et deux nouveaux emprunts de 2 millions et 1,5 millions devront être envisagés, sans toutefois dépasser les taux d'endettement recommandés par les services d'Etat.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la Dette actuel	4 692 978 €	4 189 637 €	3 697 635 €	3 231 183 €	2 750 883 €	2 293 734 €
Simulation*	4 692 978 €	4 189 637 €	5 686 343 €	6 641 363 €	6 029 402 €	5 435 709 €
Encours dette / hab	228 €	203 €	271 €	314 €	282 €	252 €



Fonds de concours

Les fonds de concours intercommunaux consistent à accompagner la mise en œuvre par les communes d'initiatives, de projets et/ou d'équipement d'intérêt communautaire ou la réalisation par les communes membres d'investissements publics contribuant à améliorer l'environnement et la qualité de vie des habitants sur le territoire de la Communauté de Communes du Vallespir : travaux de voirie et réseaux divers, bâtiments communaux, travaux d'aménagement et d'équipement divers...

Ces fonds de concours intercommunaux représentent, depuis leur création en 2012, une enveloppe budgétaire annuelle moyenne d'environ 520000 €. 33 projets communaux ont d'ores et déjà été financés par la CCVallespir depuis 2012.

Sur l'exercice 2015 ces aides financières (475 344 € attribués) ont ainsi contribué à la réalisation d'opérations notamment :

. Vives : Réfection de la voirie communale
 . Taillet : Réhabilitation du bâtiment communal en matière d'économie d'énergie isolation des combles en liège male brut concassé en collaboration avec l'Institut Méditerranéen du Liège et la

suberaie Catalane. Installation d'un poêle bois et changement des fenêtres.
 Enfouissement des réseaux.

. St Jean Pla de Corts : Chemin du Mas Chambon.

. Reynes : Réfection voirie communale, embellissement cimetières, mise en conformité et rénovation des bâtiments communaux.

. Maureillas/las Illas : Création de la «

Maison pour Tous « : Passage à gué.

. Le Perthus : aménagement urbain et équipements divers.

. Céret : Réalisation de la halle des sports.

. L'Albère : réfection de la toiture de la Mairie.



Taillet : Réhabilitation du bâtiment communal en matière d'économie d'énergie



Céret : Réalisation de la halle des sports.



St Jean Pla de Corts : Chemin du Mas Chambon.



Durant toute l'année 2015, les différents projets concernant le secteur de la petite enfance se sont mis en place et se sont affinés.

La réalisation du projet intérieur unique des structures d'accueil des jeunes enfants permet, par exemple, d'accueillir au même titre tous les enfants habitant sur la Communauté de Communes du Vallespir. Il assure également la continuité de l'accueil des jeunes enfants sur le territoire durant les vacances d'été (juillet - août). Ce travail est l'aboutissement des projets et des réflexions de la Communauté de Communes.

D'autre part, les mises en commun de protocoles d'hygiène, d'achats groupés (notamment fourniture des couches), des personnels qui puissent travailler au sein des différentes structures d'accueil des jeunes enfants, se sont également réalisées afin de permettre une réelle amélioration et optimisation des services Petite Enfance de la Communauté de Communes.



La concrétisation la plus visible des réflexions, sera la construction du nouvel établissement d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans qui englobera la crèche et le RAM.

- La crèche, le multi-accueil, pourra accueillir 22 enfants de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi, les locaux seront adaptés aux jeunes enfants pour pouvoir répondre au mieux aux besoins fondamentaux de chacun, au sein de la collectivité. La réflexion de l'aménagement a été faite avec l'architecte et l'équipe pour être la plus adaptée possible. Le déménagement de la structure actuelle (enfants et équipe) se fera donc dès que les locaux seront totalement terminés.
- En ce qui concerne le Relais d'Assistants Maternels ou RAM, il s'agit d'un lieu d'accueil pour les enfants avec leur assistant maternel ; un lieu d'échange et de formation pour les assistants maternels ;

c'est également un lieu d'information et d'écoute des familles concernant toutes les possibilités des modes de gardes des jeunes enfants du territoire.

Le local est indépendant mais dans le même établissement que le multi-accueil afin de créer des échanges, de mettre en commun du matériel et de partager des moments ensemble.

La création du RAM est très attendu par les assistants maternels de la communauté de communes, l'animatrice se déplacera pour proposer des rencontres, des ateliers au plus près des assistants maternels qui ne peuvent pas se déplacer.

Le déménagement dans des nouveaux locaux et la création du poste d'animatrice du RAM sont les projets phares pour cette nouvelle année 2016.

Les autres projets sont peut-être moins apparents, cependant font partie du quotidien des enfants, des familles et des équipes : par exemple : mise en place d'une commission d'attribution des places selon les demandes des familles, fourniture des couches, mise en commun d'outils (dossiers administratifs, protocoles de soins), réflexions communes des pratiques professionnelles, formation du personnel.



Pose de la Première pierre de la nouvelle Crèche et du RAM à Céret le 10 Février 2016

La crèche, le multi-accueil, pourra accueillir 22 enfants de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

2016 : Dernière année de financement...

C'est suite à la réflexion sur le devenir de ses centres anciens et la problématique de l'habitat, engagée dans le cadre de son Plan de Cohérence Territoriale, que la Communauté de Communes du Vallespir a lancé une étude d'amélioration de l'habitat que vous connaissez sous l'appellation OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), en 2011.

Les priorités de l'opération :

- Traiter l'habitat indigne et très dégradé
- Diminuer les dépenses énergétiques
- Rendre les logements plus accessibles
- Redonner de l'attractivité aux centres anciens

Avec un objectif transversal : prendre en compte les situations des ménages les plus modestes

Les résultats :

- 98 dossiers engagés pour 93 logements (dont 65 propriétaires occupants et 28 locatifs) et 72 façades réhabilités.
- Plus de 2 millions de subventions publiques qui ont généré un chiffre d'affaire prévisionnel pour le secteur du bâtiment de 4,4 millions d'euros dont plus de 70% au bénéfice des entreprises du canton. Ce chiffre d'affaire dépasse les 6,1 millions d'euros si l'on y adjoint le 1,7 million d'euros de dépense totalisée par les dossiers engagés hors périmètre.

A l'issue des 4 années de fonctionnement du dispositif au vu des résultats très encourageants, la Communauté de Communes du Vallespir a sollicité auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales qui contribuent financièrement à ce dispositif, une prolongation jusqu'à fin 2016.

La prolongation de l'OPAH pour une année supplémentaire doit permettre de poursuivre et renforcer cette dynamique, en répondant aux besoins de conseils et de travaux des propriétaires dans l'année à venir (pour des travaux de mise aux normes, économie d'énergie, adaptation du logement aux personnes âgées ou handicapées...)



En résumé, que vous soyez

- propriétaire-occupant, ou prévoyez d'acquérir un logement existant pour réaliser votre résidence principale,
- propriétaire d'un logement que vous louez et qui nécessite des travaux, ou d'un logement inoccupé que vous envisagez de mettre en location,

Renseignez-vous dans votre Mairie, à la Communauté de communes du Vallespir (tél : 04 68 87 69 05) ou contactez le bureau d'études Patrimoine Habitat (tél : 04 68 34 34 34), missionné pour animer cette opération.



Activités de pleine nature et mobilité durable.

Aravia

Samedi 3 octobre #Aravia a fait bouger le Vallespir. Au programme, des activités de pleine nature, des stands et animations sur notre patrimoine culturel et naturel, autour de notre Véloroute Voie Verte.

L'ensemble des associations, institutions et professionnels partenaires du Vallespir, mais aussi du Haut Vallespir et ceux de la Côte Vermeille, ont répondu présents pour animer cette journée. Ainsi, malgré des conditions climatiques peu favorables, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir leur territoire et les joies de la marche à pied, du cyclisme, de l'équitation ou encore de la course à pied dans l'environnement

agréable qu'offre le lac de Saint Jean Pla de Corts.

La Communauté de Communes du Vallespir, organisateur-coordonateur de cet évènement remercie chaleureusement ses partenaires qui ont fait de cette journée un moment convivial ; ainsi que l'ensemble des Communes de l'intercommunalité qui ont permis d'assurer l'organisation de cette manifestation par leur aide précieuse.

Plus d'informations : www.facebook.com/AraviaVallespir



Territoire à énergie positive pour la croissance verte : Qu'est-ce que c'est?

- + D'économies d'énergie
- + De transports propres
- + D'énergies renouvelables
- + De tri pour recycler
- + De biodiversité
- + D'éducation à l'environnement

La Communauté de Communes du Vallespir a été conviée au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, lundi 12 octobre 2015, pour signer la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte - TEPCV, en présence de Madame la Ministre. Cet accord fait suite au projet porté par le Pays Pyrénées Méditerranée pour la transition énergétique qui rassemble, outre la Communauté de Communes du Vallespir, les Communes de Prats-de-Mollo et de Saint-Laurent-de-Cerdans et les Communautés de Communes des Aspres et des Albères-Côte Vermeille.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a été retenue pour son

engagement en faveur des mobilités durables. Ainsi, le territoire bénéficiera d'aides de la part de l'État, durant les trois prochaines années, pour développer 4 actions identifiées comme exemplaires :

- Mettre en place des infrastructures pour les mobilités durables : stationnement vélo et signalétique
- Informer, sensibiliser et communiquer sur les mobilités durables
- Mettre à disposition des Vélos à Assistance Électrique (VAE) et équiper les communes de bornes électriques à destination des vélos
- Acquérir un ou plusieurs véhicules techniques électriques



Financements FFTE (Fond de Financement pour la Transition Énergétique) : 113 925 €
Investissements CCV dans le cadre des actions TEPCV : 174 325 €

Guide randonnée.

Suite au succès qu'a connu Le Petit Guide Rando en Vallespir depuis sa première édition en 2014, il a été revu et réédité à 6 000 exemplaires à l'été 2015.

Son format reste le même, avec toujours 16 randonnées thématiques sur les 10 communes du territoire. Cependant, vous pouvez maintenant vous le procurer également en catalan, en espagnol et en anglais.

Disponible dans les offices de tourisme et Mairies de la Communauté de Communes du Vallespir.

Téléchargement : www.vallespir.com

La Communauté de Communes s'attache à améliorer régulièrement ses chemins de randonnées. Pour cette raison, l'ensemble des sentiers ont été vérifiés au début de la saison estivale afin de diagnostiquer et réaliser le nettoyage et le rebalisateur nécessaire. Aussi, 46 nouveaux panneaux directionnels sont en train d'être posés.

Bonnes balades

Randonnées et voies cyclables: Veloroute voie verte

La Véloroute Voie Verte en Pays Pyrénées Méditerranée est un itinéraire vélo, qui se pratique sur près de 90 kilomètres, entre Argelès-sur-Mer, le col de Panissar au Perthus et le Col d'Ares à Prats-de-Mollo. Ces itinéraires sont idéaux pour faire des balades à la journée ou se rendre au travail sans voiture, sur des itinéraires sécurisés en site propre ou partagés avec des véhicules motorisés. En Vallespir, ce sont près de 33 kilomètres de voie dédiés au

vélo, mais également à la promenade, au roller, à la trottinette...

La Véloroute Voie Verte en Pays Pyrénées Méditerranée fait également partie de la boucle transfrontalière PIRINEXUS qui relie la Catalogne Nord à la Catalogne Sud sur près de 353 km. Elle permet notamment de traverser les villes de Figueras, Gérone, Sant-Feliu-de-Guixols et Olot.

Le guide est PIRINEXUS disponible à la vente (5€) (FR, ENG, CAT, ES) dans

les boutiques du Conseil départemental : Maison de la Catalanité, Château Royal de Collioure, Prieuré de Serrabonne, Palais des Rois de Majorque.

Le guide est également téléchargeable : http://www.payspyreneesmediterranee.org/documents/FR_GUIDE_PIRINEXUS.pdf

Pour plus d'informations : www.pirinexus.cat/



Schéma de modes de déplacements doux

Depuis 2013, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma de Mobilités Durables - SMD. L'objectif de ce travail est de réduire l'utilisation de la voiture personnelle afin de réduire le trafic routier et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre et l'accidentologie, pour préserver notre environnement, notre santé mais aussi notre pouvoir d'achat.

Le schéma réalisé par le bureau d'études Inddigo va permettre de développer

l'intermodalité et le cheminement piéton et vélo, par des aménagements et des infrastructures spécifiques. Des aménagements sont en cours. Un programme d'actions complémentaires va permettre d'informer et de sensibiliser le public sur la thématique des mobilités durables pour faire évoluer les comportements de déplacements.

Dans ce cadre la Communauté de Communes intervient auprès du jeune public. Ainsi, en 2015, une action de

deux jours a été réalisée avec le Centre de Loisirs Associatif de Céret. Les enfants, ont pu découvrir la Véloroute Voie Verte et les joies des déplacements alternatifs. La collectivité poursuivra ce travail en 2016, avec de nouvelles animations.

Village économique numérique

L'aménagement numérique des espaces économiques du Vallespir était une action économique prioritaire de la Communauté de Communes du Vallespir. Les entreprises de l'espace économique de Tech Oulrich à Céret avaient d'ailleurs maintes fois alerté les élus sur les dysfonctionnements des services de télécommunication pénalisant leur activité économique (coupures intempestives, ligne en dérangement pendant plusieurs heures voire journées, lenteurs, redémarrages...). En 2015, un diagnostic a été réalisé à partir de données

collectées dans 27 entreprises de Tech Oulrich et a permis de cartographier les dysfonctionnements. En parallèle, la Communauté de Communes s'est adjoint les services d'un bureau d'études spécialisé en télécommunications afin de l'aider à définir un programme d'intervention. Le cahier des charges envisageait une montée au très haut débit numérique (THD) des deux zones d'activité. Un rapport comparant différentes technologies a été rendu au printemps. Au vu de ce rapport et suite à une session d'information à

destination des élus organisée le 14 avril à Céret, une consultation sur le fibrage optique des deux zones d'activité Tech Oulrich à Céret et En Cavallès au Boulou a été lancée le 16 décembre 2015. Afin d'anticiper ces aménagements, des fourreaux dédiés à la fibre optique ont été installés par la Communauté de Communes lors des travaux de requalification de la rue du Roc de France sur la zone d'activité Tech Oulrich (cf. en page travaux).

La montée au très haut débit numérique s'inscrit dans le schéma départemental d'aménagement numérique : en fonction des orientations stratégiques qui seront définies, une partie du déploiement de la fibre optique pourra être réalisée par le Département.

Hébergement et accompagnement de nouvelles entreprises

La création d'entreprises est un enjeu majeur du développement économique communautaire. Le nombre de créations en Vallespir est très faible, la motivation des jeunes créateurs semblant s'éteindre face à la complexité des démarches, la faible lisibilité de l'offre de suivi et d'accompagnement et l'absence d'un lieu permettant de réunir et fédérer

les offres de services autour des projets. En 2015, la Communauté de Communes a lancé une étude de faisabilité d'une structure type pépinière / hôtel d'entreprises (cofinancée par le Département). Un comité de pilotage regroupant autour des élus locaux de multiples acteurs dont des responsables professionnels, des

professionnels de l'accompagnement, des banquiers, un syndicat de salariés et des institutionnels... a été réuni à 3 reprises. Un projet concret de création d'un équipement répondant aux enjeux du territoire a été plébiscité : 8 bureaux, 5 ateliers, 1 espace de coworking, sur l'espace économique de Céret.

DÉVELOPECO

Vous avez un projet de création d'entreprise ?

La Communauté de Communes du Vallespir envisage la création d'un site d'accueil et d'accompagnement de nouvelles entreprises.

Questionnaire à destination des habitants du territoire de la Communauté de Communes du Vallespir

Initiative de la commission « développement économique » de la Communauté de Communes.

Le service économie est à votre écoute pour vous aider à concrétiser votre projet de création d'entreprise.

Plus d'informations sur investivallespir.com

Flashez pour accéder au sondage en ligne.

Un questionnaire a été distribué en juin 2015 dans toutes les boîtes aux lettres du Vallespir afin d'identifier des projets susceptibles d'intégrer la future pépinière d'entreprises. Vous pouvez prendre contact avec nous si vous avez un projet de création ou reprise d'entreprises :

04 68 87 69 05
economie@vallespir.com

Une pépinière (ou un hôtel) d'entreprises est un lieu entièrement voué à la création de nouvelles entreprises. Des créateurs s'installent dans des bureaux ou des ateliers en location à tarif maîtrisé et développent leur activité dans un environnement stimulant. Ils bénéficient d'un accompagnement assuré par des professionnels à la création, la gestion, la commercialisation, le financement et le développement... Ainsi accompagné, le créateur libère du temps et se concentre sur son cœur de métier, développe ses produits et services et crée de l'activité et de l'emploi. L'émulation des créateurs entre eux, dans des domaines différents apporte une plus-value au lieu et aux projets.

Commercialisation de parcelles économiques

Suite à l'installation d'un centre de formation en 2015, il reste encore plusieurs parcelles disponibles à la vente sur l'espace économique En Cavallès au Boulou.

Ces parcelles sont réservées à l'installation d'activités économiques sans logement. Le prix des parcelles est de 46€ HT/m² pour des parcelles de 800 à 3.800 m².

À Céret, la dernière cellule du lotissement Tech Oulrich IV a été vendue en 2015 pour une activité de vente de pièces pour l'automobile.

Pour la première fois depuis sa création, avec la récente installation d'un boulanger patisseries et d'un snack, cet ensemble commercial est rempli et propose une activité commerciale diversifiée.



PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPİR

PARCELLES À VENDRE

04 68 87 69 05
06 16 65 03 22



Loi "Pinel" : Le Boulou et Céret éligibles



Le Président de la Communauté de Communes du Vallespir a sollicité de Monsieur le Préfet de Région Languedoc Roussillon l'agrément des communes de Céret et du Boulou à ce dispositif fiscal. Cet agrément a été publié le 6 juillet 2015. Dorénavant, ces 2 communes sont éligibles.

La loi Pinel est un dispositif d'aide à l'investissement locatif en faveur de la construction de logements dans les zones où le manque de logement est avéré et la demande importante. Les investisseurs bénéficient d'avantages fiscaux en contrepartie de conditions sur le plan social (loyers accessibles aux foyers modestes) et énergétique (niveau de performance énergétique exigé BBC ou RT 2012). Investir en loi Pinel octroie une réduction d'impôt s'élevant à 12%, 18% ou 21% du montant de l'investissement si le bien est loué sur une période de 6 ans, 9 ans ou 12 ans.

Extension et requalification des espaces économiques communautaires

En décembre 2014, la Communauté de Communes du Vallespir sollicitait l'intervention de l'Établissement Public Foncier du Languedoc Roussillon (EPF LR) afin qu'il assure le portage foncier d'un projet d'extension de l'espace économique Tech Oulrich à Céret. Notre demande a été acceptée le 6 octobre 2015. À ce jour, elle doit encore être

officiellement autorisée par la Région Languedoc-Roussillon et une convention tripartite entre l'EPF, la Communauté de Communes et la Commune de Céret est en cours de signature.

Le projet porté par la Communauté de Communes a pour objectif de permettre l'extension de cet espace économique et d'engager un travail de requalification

global ambitieux.

Un projet d'aménagement va bientôt être engagé.

Au Boulou, la Communauté de Communes va aménager un giratoire avec une voie d'accès permettant à terme de désenclaver une future zone d'activité économique.

Atelier Relais Data Center au Distriport

En 2016, grâce à un partenariat entre la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte de l'autoport du Boulou, un atelier relais sera créé pour y implanter un Data Center en mesure d'offrir des services informatiques comme du stockage sur le Cloud, du traitement informatique ou de l'hébergement de sites...



Diagnostic agricole en Vallespir

Un diagnostic agricole a été réalisé avec l'aide de la Chambre d'agriculture du Roussillon et de la SAFER. Ce diagnostic a été suivi d'un programme d'actions validées par les membres du comité de pilotage le 18 mars 2015. Ce programme d'actions doit être affiné.

Commission du développement économique

La commission du développement économique s'est réunie à 6 reprises en 2015 pour étudier, débattre et formuler des avis sur les nombreux sujets économiques. Chaque commune membre de la Communauté de Communes dispose d'un ou plusieurs élus à cette commission qui assurent la liaison avec leur conseil municipal. Qu'ils soient remerciés de leur implication ; ils seront à nouveau largement sollicités en 2016.



Les travaux d'aménagements urbains

La communauté de communes du Vallespir a identifié comme prioritaires les opérations de revitalisation des cœurs de ville dont celui de Maureillas las Illas, non seulement pour le développement des services de proximité mais aussi pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine et par là-même, pour la revitalisation économique du centre ancien à travers des actions de soutien aux commerces de proximité.

Création, d'un parking attenant au nouveau bâtiment HLM, d'une liaison piétonne et d'un square à Maureillas las Illas

Ce parking de 40 places a été créé afin de permettre le stationnement :

- aux clients et patients des locaux commerciaux et médicaux,
- aux habitants de l'HLM et des riverains du parking, de la Route Nationale ou de la rue des jardins.
- aux parents des enfants de l'école maternelle.

Il comporte 3 secteurs ; une zone bleue où le stationnement est limité, une zone réservée aux habitants de l'HLM et une zone libre et répond aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Il est relié par une nouvelle liaison piétonne au parking du foyer municipal.



Les travaux de voirie réalisés



Aménagement de la Route Nationale à Maureillas las Illas, depuis le carrefour des quatre chemins jusqu'à la rue des jardins.

Dans le cadre de ces travaux la commune a remplacé les réseaux d'eau potable et d'eaux usées et la communauté de communes du Vallespir a réalisé la réfection complète de la chaussée et des trottoirs.

Pour améliorer la sécurité piétonne la voie a été limitée à 30km/h.

Nous avons prévu également l'intégration des dispositifs de collecte des déchets dans un espace dédié aux conteneurs enterrés

Aménagement du carrefour avenue Foch et De Lattre de Tassigny à Le Boulou

Ce carrefour à proximité des écoles primaires est situé sur l'avenue De Lattre de Tassigny qui constitue une artère principale du village.

Pour des raisons de sécurité routière et afin de réduire la vitesse, nous avons fait réaliser, un plateau traversant.

Cette espace est limité à 30km/h.





Route Départementale à Vivès

Un ouvrage en gabions a été réalisé afin de conforter et stabiliser l'érosion du talus qui soutient la route départementale en traversée d'agglomération où ont été placés des coussins berlinois pour limiter la vitesse.

Aménagement de l'avenue des Albères à Saint Jean Pla de Corts

Après avoir remplacé la canalisation d'eaux pluviales, la chaussée a été refaite ainsi que le trottoir. Depuis la nouvelle rambarde métallique nous bénéficions d'une très belle vue sur le massif montagneux.



Les travaux de voirie à réaliser

Aménagement de l'avenue Foch à Céret

A la fin de l'année 2015, la commune a remplacé les anciens réseaux d'eau potable et d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales a été créé.

En ce début d'année, c'est l'effacement des lignes aériennes et la pose d'un nouvel éclairage public qui est en cours de réalisation.

La Communauté de communes réalisera ensuite les travaux de voirie. Un trottoir sera élargi pour respecter les normes d'accessibilité, des jardinières seront implantées du côté des places de stationnement.



Créations d'un trottoir et d'un réseau d'eaux pluviales à la Forge de Reynes

2016 verra la réalisation de la dernière tranche de travaux sur la Route Départementale en traversée d'agglomération de la Forge de Reynes.

Ces travaux consisteront à créer un trottoir aux normes et à rénover les anciens en béton brut.

Sur l'emplacement des fossés existants, un réseau d'eaux pluviales sera mis en place.

La mise en place d'un radar pédagogique est à l'étude.



Projet de sécurisation d'une partie de l'avenue des Albères à Saint Jean Pla de Corts.

La chaussée comprise entre la rue du Boulodrome et la rue des Ecoles est en très mauvais état, elle sera donc refaite.

Il est prévu d'aménager un dispositif au niveau du carrefour de la rue des écoles pour réduire la vitesse et sécuriser les traversées des piétons en créant une zone de rencontre.

Des plantations dans des jardinières sont à l'étude.



Requalification zone d'activité Tech Oulrich à Céret



Rue du Roc de France

Cette voie étant en mauvais état a été complètement réhabilitée depuis le carrefour avec l'avenue du Néoulous jusqu'à son terme.

Cette voie n'étant plus adaptée au nouveau trafic routier, nous l'avons calibré pour des passages de poids lourds.

Elle dessert plusieurs entreprises dont les établissements Onéo Bouchage qui se sont agrandis et le nouveau centre de tri postal.

Afin d'assurer une continuité piétonne de qualité, sécurisée et facile d'entretien, nous avons créé des trottoirs en enrobé rouge.

Cette voie est bordée en partie par des zones de stationnement et des espaces verts. Un éclairage à Led a été mis en place.

Pour améliorer la qualité paysagère nous avons également mis en souterrain toutes les lignes aériennes électriques et téléphoniques.

L'ensemble de cette réalisation concourt à rendre cette zone plus attractive.

Equipement petite enfance

Création d'une crèche et d'un Relais d'assistantes Maternelles à Céret

Le permis de construire ayant été accordé, et suite à l'appel d'offres, nous avons attribué les marchés en vue de la construction. La pose de la première pierre a eu lieu début Février.

La crèche est prévue pour accueillir 22 enfants, le RAM est intégré au bâtiment sa réalisation est une nécessité qui offre un autre mode de garde.

Une architecture bioclimatique :

Un projet simple qui s'adapte à la topographie du site. Le choix d'implantation a été une exigence dès l'élaboration des premiers schémas d'aménagement afin de mettre au cœur des préoccupations architecturales le confort des utilisateurs :

- Faire barrière au vent
- Favoriser l'orientation Nord-Sud pour optimiser le meilleur confort des utilisateurs (meilleur contrôle des éclairages naturels, des apports solaires d'été et d'hiver).

Pour une meilleure intégration dans le site, la toiture sera végétalisée et les murs seront réalisés en pierres sèches.

Cette création bénéficie de l'aide financière de la CAF. Le Département est également sollicité.



Equipement culturel

Le Centre d'interprétation de l'eau à Le Boulou



Les travaux de démolition des vieux bâtiments de l'ancienne mairie ont été réalisés cette année.

Compte tenu de l'espace restreint autour de la future placette desservant le Centre d'interprétation de l'eau et l'office du tourisme, la commune de Le Boulou a durant cette année lancé les travaux d'aménagement du nouvel office du tourisme. Le gros œuvre étant terminé, la communauté de communes a attribué les marchés aux entreprises pour la création du Centre d'interprétation de l'eau, les travaux ont débuté à la mi-janvier 2016.

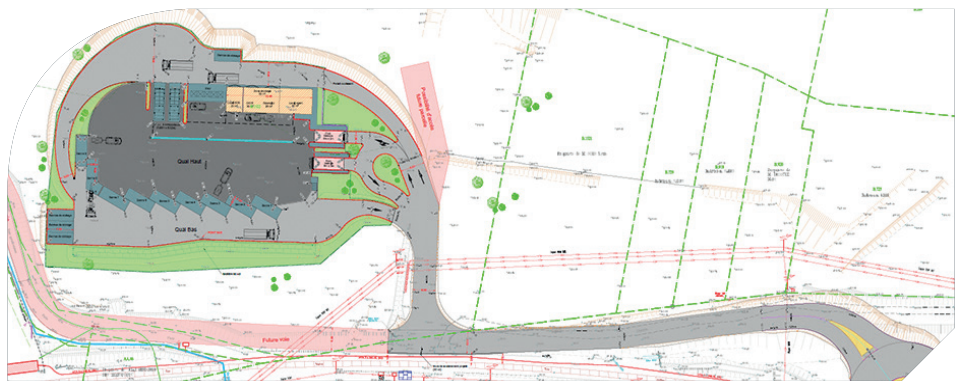
Ils dureront plus d'un an et seront suivis des travaux scénographiques.

Création d'une nouvelle déchèterie à Le Boulou

Les travaux d'élargissement de l'autoroute A9, nous obligent à déplacer la déchèterie actuelle.

Nous avons fait l'acquisition d'un très grand terrain qui est situé en bordure de la petite déviation, au lieu dit CORTAL D'EN QUIRC Chemin du Mas Plaisant.

Pour sécuriser l'accès à ce terrain nous avons prévu un carrefour giratoire. Le bureau d'études a été désigné et a déjà présenté un projet qui a été validé.



- > Une modification simplifiée du PLU est en cours.
- > L'équipement sera aménagé de manière à permettre la meilleure exploitation du site.
- > L'optimisation du tri sera maximale.
- > La sécurité sera assurée pour les usagers et les opérateurs.
- > L'équipement sur ce site aura des capacités d'extension en cas de mise en place de nouvelles filières de valorisation.
- > L'intégration des bâtiments et des structures dans le paysage seront un objectif important afin de rendre la déchèterie la moins visible possible depuis le domaine public.
- > Cet équipement respectera toutes les normes et règles en vigueur pour ce type d'établissement.

Depuis le 6 Janvier 2016, la déchèterie actuelle située au distriport fonctionne à demi-régime. Les autoroutes du Sud de France ont fait l'acquisition foncière d'une partie de la déchèterie pour réaliser l'élargissement de l'Autoroute A9, réduisant ainsi la surface et le nombre de bennes. Cette configuration durera le temps de la construction de la nouvelle déchèterie. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée.





Développement Durable

Tournée de collecte des Ordures Ménagères (O.M)

Depuis le 5 janvier 2015, la collecte des OM a été généralisée à un seul passage hebdomadaire sur l'ensemble des communes de Céret et Le Boulou jusqu'à mi-juin, reprise en 2 passages pendant la saison estivale (de mi-juin à mi-septembre). Le 01 janvier 2015, la CCV a repris en interne les collectes des communes de le Perthus et de Les Cluses, elle passe donc à 10 communes en gestion directe. Pour l'année 2016, les dates de collecte ne changent pas, à noter que certains jours fériés sont travaillés :

JOURS FERIES TRAVAILLES :

- Lundi 28 mars (Lundi de Pâques)
- Jeudi 5 Mai (Ascension)
- Lundi 16 mai (Pentecôte)
- Jeudi 14 juillet
- Lundi 15 Août
- Mardi 16 Août
- Mardi 01 Novembre
- Vendredi 11 Novembre
- Lundi 26 Décembre

Pensez à sortir votre bac la veille du jour du ramassage, et à stationner correctement pour que la benne à Ordures puisse circuler facilement.

Rappel : Si vous constatez que votre volume est insuffisant, il vous suffit de téléphoner à la CCV au 0468876905, pour faire la demande de modification de litrage . Informations disponibles sur le site Internet www.vallespir.com

Colonnes Enterrées et semi-enterrées

Le programme pluriannuel d'enfouissement de colonnes enterrées et semi-enterrées est arrivé à son terme

Répartition des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes sur chaque Commune - 2015-

Communes	COLONNES				
	enterrées et semi-enterrées			Aériennes + campings	
	Ordures ménagères	Emballages Ménagers Recyclable	Verre	Emballages Ménagers Recyclable	Verre
Céret	28	24	19	13	20
Le Boulou	19	14	18	5	6
Maureillas	17	14	11	7	12
Saint Jean pla de Corts	20	18	16	4	5
Reynes	16	15	10	2	1
Vives	3	1	1		
Taillet	0	2	2		
Le Perthus	4	3	3	2	3
Les Cluses				2	2
L'Albère	1	1	1		
Total :	108	92	81	35	49

Total parc à colonne EMR : 127
 total parc à colonne Verre : 130
 Total parc à colonne O.M : 108
 Colonnes (moyenne = 1 colonne à verre pour 153 personnes)
 Colonnes

Afin d'améliorer et éviter tout désagrément, nous avons besoin de la participation active de tous les usagers pour faire respecter les incivilités ainsi que les consignes de tri. Les efforts de chacun contribuent ainsi au progrès collectif ; c'est tout l'enjeu de notre qualité de vie.

Retrouver la localisation des colonnes près de chez vous dans les infos pratiques en page 20.



Redevance spéciale

Chaque entreprise tel que commerçants, artisans, professionnels et établissements publics est responsable de l'élimination de ses déchets (Article L.541-2 du code de l'environnement).

La Collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et, par définition, n'en a aucune pour les déchets des professionnels issus de leur activité, même

s'ils sont identiques aux déchets ménagers.

Qu'est-ce que la redevance spéciale ?

La Redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par la collectivité.

Elle est calculée en fonction du service rendu et notam-

ment de la quantité de déchets éliminés.

La Redevance Spéciale est obligatoire depuis 1993 (article L.2333-78 du code général des collectivités territoriales).

- évite de faire payer les déchets non ménagers par les ménages (équité entre les contribuables),

- permet de sensibiliser les producteurs professionnels à la gestion de leurs déchets.

La recette envisagée (16% du coût global de traitement) pourra diminuer si les producteurs améliorent le tri et réduisent leur production d'ordures ménagères. Cette redevance spéciale est mise en place à compter du 01 janvier 2016.

Opération boulangeries et bureaux de tabac/presse

Le SYDETOM66 en partenariat avec la Communauté de Communes du Vallespir ont mis en place une nouvelle action de sensibilisation au plus près des habitants grâce, au concours des boulangeries et bureaux de tabac/presse du territoire durant l'été 2015.

Les boulangeries ont été équipées gracieusement de poches à pain et d'affiches reprenant les messages sur la nécessité de s'équiper de Stop Pub, de composteurs, de trier correctement les textiles usagés et le verre. Afin de permettre à nos concitoyens de s'équiper directement chez leur commerçant habituel.

Cet engagement répond au Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).



"Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas"

Déchets d'éléments d'ameublement

La mise en œuvre du principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière des meubles est prévue par la loi Grenelle 2 depuis le 1er janvier 2012.

La réglementation concerne à la fois les déchets ménagers et les déchets professionnels. Les éléments d'ameublement visés sont les suivants : meubles de salon/séjour/salle à manger, meubles d'appoint, meubles de chambres à coucher, literie, meubles de bureau, de cuisine, de salle de bain, de jardin, sièges, mobiliers techniques, commerciaux et de collectivités.

"Cette filière doit permettre une meilleure gestion des déchets éléments d'ameublement ménagers et professionnels, et une amélioration de leur traitement par le développement de la réutilisation et du recyclage".

Ainsi une baisse est espérée de 30% des déchets tout-venant Déchèterie de Céret = 940 Tonnes/an, 30% = 282 Tonnes par an en moins (économie de 15 544€)



Mise en place de la REP depuis le 01 octobre 2015 sur la déchèterie de Céret avec la création d'une zone préservante réservée à la recyclerie du Vallespir.

Recyclerie / Ressourcerie du Vallespir à Céret

Le rôle de la recyclerie est de développer un service de proximité visant à mettre en œuvre le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets non dangereux encombrants ménagers au moyen de valorisation pour les détourner de l'élimination et l'enfouissement et préserver les réserves naturelles. La Recyclerie du Vallespir est une association loi 1901 portant un Chantier d'Insertion. La Communauté de Communes lui a confiée par le biais d'un marché la collecte des encombrants sur le territoire de la CCV.



Inauguration officielle le 30 Octobre 2015

Déchèterie de Céret : sécurisation des hauts de quai

Pour répondre à la réglementation en vigueur : arrêté 2710E du 26 mars 2012, La CCV a équipé la Déchèterie de Céret d'un dispositif de mise en sécurité pour éviter tous risques d'accident et de chutes, travaux réalisés en février 2015.

Ce dispositif répond aussi bien à la sécurité des particuliers que des professionnels.



Charte Eco-exemplarité

La Charte constitue un engagement mutuel entre la collectivité et le SYDETOM66. Elle s'inscrit dans les objectifs fixés par le Programme Local de Prévention des Déchets : « Développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire et vise à démontrer l'implication des administrations locales à l'adoption de pratiques éco-responsables.

La collectivité s'est engagée à mettre en place des moyens techniques pour :

- 1) Réduire les déchets de papier dans les administrations
Objectif : -15% de déchets de papier après 4 ans
- 2) Réduire la nocivité des déchets dangereux
- 3) Réduire les déchets d'emballages et alimentaires
- 4) Réduire les déchets des services (petite enfance, scolaires, espaces verts,...)
- 5) Réduire les consommations d'eau et d'énergie



Signature de la charte le 25 novembre 2015 à Céret

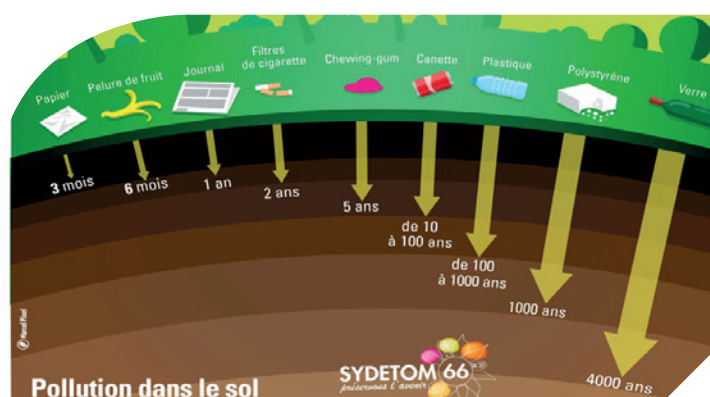
Comparaison de la répartition des déchets au niveau départemental et National

(Source : Département 66)

Ratios	Ordures Ménagères Résiduels (OMR)	Collectes Sélectives	
		EMR/Journaux, Magazines, Papiers	VERRE
Communauté de Communes du Vallespir	6 732 TONNES/an 326 kg/hab./an (pop sédentaire) 301 kg/hab./an (pop DGF)	1 120 TONNES/an 54 kg/hab./an (pop sédentaire) 50 kg/hab./an (pop DGF)	652 TONNES/an 32 kg/hab./an (pop sédentaire) 29 kg/hab./an (pop DGF)
Ratios Départementaux	352 kg/hab./an (pop sédentaire) 293 kg/hab./an (pop DGF)	60 kg/hab./an (pop sédentaire) 50 kg/hab./an (pop DGF)	30 kg/hab./an (pop sédentaire) 25 kg/hab./an (pop DGF)
Ratio National	268 kg/hab./an	48 kg/hab./an	29 kg/hab./an

La durée de vie des déchets dans la nature

Jeter les déchets dans la nature, ce n'est pas sans conséquence... ils y restent longtemps, parfois très, très longtemps. En combien de temps se dégradent-ils sans intervention extérieure, dans la nature ?



Compostage individuel, partagé et distribution de compost

Compostage Individuel

Afin de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle II de l'environnement (-7% de déchets ménagers en 2020), la Communauté de Communes du Vallespir en partenariat avec le Sydetom 66 a mis en place sur son territoire différentes actions visant à réduire la production des déchets ménagers.

Depuis 2011, la Communauté de Communes a distribué 1 319 composteurs individuels, ce qui reste une belle performance au niveau départemental et ce nombre est toujours en progression. Vous souhaitez acquérir un composteur et nous vous en félicitons

La démarche est simple, il vous suffit de vous présenter au bureau de la communauté de communes du Vallespir située au 1er étage de la mairie de Céret. Une participation de 5€ vous sera réclamée pour l'achat d'un composteur, suite à cela, il vous sera remis un reçu de paiement et un bon de retrait.



Compostage partagé : un résultat encourageant

La Communauté de Communes du Vallespir, l'office 66 et le SYDETOM66 se sont associés pour la gestion des déchets organiques en juin 2014. 10 résidences (274 logements), principalement sur les communes de Céret et Le Boulou ont été équipées. Le résultat est plus que positif, c'est un succès. Il est prévu, en 2016 de rajouter des composteurs pour répondre à ce besoin.

Nous comptons sur votre engagement pour continuer sur cette dynamique et nous vous en félicitons «

Compost

Deux distributions de compost ont eu lieu sur l'année 2015, une au mois d'avril et l'autre au mois d'octobre. Ce compost distribué en partenariat avec le SYDETOM 66 est le résultat d'apports de déchets verts en déchèteries. Il a été distribué plus de 40 Tonnes de compost.



Pensez à composter:
Un composteur individuel détourne en moyenne 40Kg/hab./an.

Infos Pratiques

Retrouver toutes les infos-Pratiques de votre territoire sur le site internet de la Communauté de Communes du Vallespir.

Les rubriques Patrimoine, Evènements, Vie Pratique, Loisirs, Activités Economiques...

www.vallespir.com



SOS Déchets : L'Appli gratuite, pratique et écologique

L'Application **SOS DECHETS** vous propose 3 fonctions :

- GEOLOCALISER** : localiser les points de recyclage autour de vous
- MON TRAJET** : localiser les points de recyclage présents sur votre trajet
- LA REGLETTE** : utiliser la bonne poubelle pour le bon déchet



Tous les déchets ont une destination... que vous soyez en voiture, à vélo ou à pied, dans tous les cas, l'application **SOS DECHETS** est là pour vous faciliter la vie d'éco-citoyen.

Trouvez le point de recyclage le plus proche de chez vous!!

emballages, journaux et magazines à recycler en vrac, sans sac, dans le bac jaune

PENSEZ >

à écraser vos bouteilles et vos emballages



Briques alimentaires

Cartonnettes, cartons, journaux, magazines



Bouteilles et flacons en plastique

PRODUITS SPÉCIAUX



Boîtes métalliques



mémo frigo tri

Aide mémoire à coller sur votre réfrigérateur

Pensez à cocher le jour de collecte !



lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi

les emballages en verre à recycler dans le conteneur de quartier



Pots Bocalx Bouteilles

